

# Introduction au catalogue du médaillier

Autor(en): **Cart, William**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **5 (1894)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-238334>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## INTRODUCTION

### AU CATALOGUE DU MÉDAILLIER

La collection des monnaies romaines conservées au Musée d'Avenches a ceci de particulièrement intéressant, que toutes les pièces qui la composent ont été trouvées à Avenches même. Elle présentent donc une garantie absolue d'authenticité, et en outre elles sont des témoins parlants des siècles pendant lesquels notre antique *caput gentis* a été une cité vivante.

On ne peut pas s'attendre à trouver en grand nombre des pièces de la République romaine sur le sol d'une colonie impériale au delà des Alpes. La presque totalité des monnaies d'Avenches appartient à l'Empire, surtout aux empereurs du II<sup>e</sup> siècle. Les souverains les plus largement représentés sont Trajan et Hadrien : chacun 71 pièces (plus trois de Sabine) ; Antonin le Pieux : 61 p. (plus 16 de Faustine mère) ; Gallien et Claude II : 53 p. chacun ; Auguste : 42 p. (plus 24 de sa famille immédiate) ; Marc-Aurèle : 41 p. (plus 30 de Faustine jeune) ; Constance II : 39 p. ; Constantin : 38 p. ; Domitien : 33 p. ; Sévère Alexandre : 27 p. ; Gordien le Pieux : 26 p. ; Vespasien : 23 p. On voit qu'il n'y a aucune proportion entre la durée ou l'importance d'un règne et le nombre des monnaies qui nous en reste ; ainsi Tibère n'a que 13 pièces, Septime Sévère 14, Dioclétien 3. Il n'y a là rien d'étonnant si l'on se rappelle quel rôle dominant joue le hasard dans les trouvailles. En revanche, il semble qu'on assiste à la chute du pouvoir romain, en ne découvrant dans notre Musée que quelques rares pièces des successeurs de Constantin. Pas une seule de Julien, le César favori des Gaules ; le grand Théodose est encore représenté par 4 pièces ; Arcadius, son fils, par une ; Honorius, qui était pourtant le souverain d'Occident, n'en a

pas une. Rome n'existe plus pour le pays des Helvètes; les barbares sont là, ils ont franchi les frontières de l'empire; les ténèbres se font épaisses. Une fois encore, cette nuit est sillonnée par l'éclat fugitif d'un règne impérial: une monnaie de Justinien, le grand Auguste d'Orient, qui reconquit l'Italie pour l'empire, a trouvé son chemin jusque chez nous. Cette informe pièce d'or est le dernier témoignage de la vie antique dans nos parages.

Le médaillier dont notre collègue M. Martin a dressé, avec autant de soin que de savoir, un si fidèle inventaire, contient quelques pièces de grande rareté. Ainsi les deniers de Didia Clara et de Victorine, l'*aureus* de Julia Maesa feraient l'orgueil de tout collectionneur. Bon nombre sont remarquables par leur magnifique état de conservation: d'autres enfin ont surtout un intérêt historique.

Peut-être les lecteurs de notre Bulletin apprécieront-ils mieux la valeur d'une collection telle que celle dont l'Association *Pro Aventico* va publier le premier catalogue, s'ils se rendent compte de l'importance des monnaies comme monuments historiques. C'est dans ce but que nous leur rappellerons rapidement quelques faits assez généralement connus<sup>1</sup>.

## I. La République.

Les monnaies de la République romaine ont été d'abord émises sous la surveillance des magistrats inférieurs, puis sous celle de commissions spéciales. Vers le commencement du premier siècle avant Jésus-Christ, ces dernières ont été remplacées par une magistrature régulière, constituée définitivement. Ce sont les Triumvirs monétaires ou *Tresviri auro argento ære flando feriundo* (Triumvirs pour la fonte et la frappe de l'or, de l'argent, du bronze.)

<sup>1</sup> Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à ces questions au beau livre de Th. Mommsen : *La monnaie romaine* ; traduction française par le duc de Blacas et J. de Witte, Paris 1865-1875 ; 4 vol. in-8°. C'est à cet ouvrage classique que nous empruntons la plupart de nos renseignements.

En outre, les généraux commandant en chef les armées avaient aussi le droit d'émettre des monnaies, hors de Rome ; droit dont, à juger d'après la rareté des pièces de ce genre, ils ne paraissent pas avoir usé bien fréquemment.

Les plus anciennes pièces d'or et d'argent portent régulièrement le nom ROMA ; dans la suite il devient rare, et disparaît avec l'époque de Sylla. Quant au cuivre, le nom de Rome, qui ne se rencontre jamais sur les pièces coulées, se voit beaucoup plus longtemps sur les pièces de cuivre frappées que sur celles d'argent.

Les noms des magistrats ne se rencontrent pas avant 217 avant Jésus-Christ, année signalée par de grandes réformes dans tout le système monétaire ; mais ils font leur apparition bientôt après cette date, et d'abord sous forme de ligatures ou de monogrammes. Ce n'est que vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle (de Rome) que les monétaires commencent à mettre leurs noms en toutes lettres. Le nom de Rome reste pendant quelque temps associé à celui des monétaires ; nous avons vu qu'il disparaît vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, le nom du monétaire étant devenu la légende principale, après n'avoir été qu'un simple accessoire. Ce changement n'est que l'expression de l'évolution qui s'est produite dans les mœurs gouvernementales de la République : le jeune magistrat trouve son aristocratique personne plus importante que l'ensemble de la nation.

Au droit du denier d'argent on voit régulièrement, jusqu'au premier siècle avant notre ère, la tête de la *Dea Roma* avec le casque ailé ; à partir de cette époque, cette tête est souvent remplacée par celle d'une autre divinité ou d'un des ancêtres du monétaire.

Le revers présente dans l'origine le type des Dioscures (Castor et Pollux) ; plus tard on y voit Diane ou la Victoire dans un bige, ou d'autres divinités dans un quadrigé, ou enfin des scènes ou des symboles faisant allusion aux noms des monétaires, ou bien se rapportant à quelque exploit accompli par eux-mêmes ou par l'un des membres de leur famille.

## 2. De César à Auguste.

Période de transition ; les troubles politiques se reflètent dans les perturbations du régime monétaire. César porte le nombre des monétaires à quatre, mais cette augmentation ne survécut pas au grand dictateur. En 44 un sénatus-consulte ordonna de mettre l'effigie de César au droit des monnaies. « N'était-il pas moins choquant, dit M. Mommsen, de voir la tête de César remplacer sur les monnaies celle de la déesse Roma, que de voir un Faustus Sylla célébrer sur des monnaies républicaines les hauts faits de son père ou de son beau-père, ou le jeune Brutus, à l'âge de 25 ans, proclamer comme un héritage de famille sa vocation au tyrannicide, en mettant sur les monnaies de l'Etat le buste et le nom de ses ancêtres ? » Sous César le sénat ne frappa ni or ni cuivre<sup>1</sup> ; César, en sa qualité d'*imperator*, frappe de l'argent et de l'or, même en ville.

A la mort du dictateur, les généraux obtinrent le droit, non seulement de frapper des pièces d'or, mais d'y mettre leur effigie ; ils émirent en grande quantité de l'argent de mauvais aloi (deniers légionnaires) et du cuivre. En guise de compensation, le sénat se mit aussi à frapper des pièces d'or. Les triumvirs Antoine, Octave et Lépide ne changèrent rien à cet ordre de choses, pas plus qu'Auguste au début de son règne. Ce ne fut qu'au bout d'une quinzaine d'années qu'il régla définitivement les compétences.

## 3. L'empire.

L'an 15 avant Jésus-Christ vit s'établir la législation monétaire qui dura jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Auguste, devenu seul *imperator*, se réserve exclusivement le droit d'émettre des monnaies d'or et d'argent. Désormais toutes les pièces d'or et d'argent, qu'elles soient frappées à Rome ou dans un atelier impérial en province, porteront l'effigie de l'empereur ou d'un

<sup>1</sup> La monnaie de cuivre de César que possède le Musée est d'origine espagnole.

membre de la famille impériale, et seront monnaies impériales. Un *procurator Augusti* était chargé de surveiller l'émission de ces pièces. Par exception, quelques villes et provinces d'Orient obtiendront de l'empereur ou de son gouverneur le privilège d'émettre des pièces d'argent, mais jamais de l'or.

Quant au droit de frapper des monnaies de bronze (cuivre ou laiton), il fut attribué au sénat romain. On voit sur les bronzes la tête de l'empereur ou d'un de ses proches, mais les lettres *S(enatus) C(onsulto)*, qui figurent sur tous les bronzes romains jusqu'au règne de Gallien, constatent le droit du sénat. La fabrication de ces pièces était placée sous la surveillance des *tresviri monetales*, qu'on trouve mentionnés par les historiens encore au milieu du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Mais les noms des monétaires disparaissent, même du cuivre, dès le règne d'Auguste (11 après Jésus-Christ). Outre le sénat romain, bon nombre de provinces et de colonies, même en Occident, furent autorisées à émettre des monnaies de cuivre.

La pièce d'or courante fut l'*aureus* ; les multiples et les fractions ne paraissent avoir été frappés que par exception. Au III<sup>e</sup> siècle, l'obligation de payer les impôts en or amena la frappe de pièces représentant de bizarres fractions. Il y eut des  $\frac{1}{3}$ ,  $\frac{2}{3}$ ,  $\frac{4}{3}$  d'*aureus*.

L'*aureus* d'Auguste avait un poids normal de  $\frac{1}{42}$  de la livre romaine = 7,80 gr. (= 26 fr. 87). Mais ce poids diminue bientôt ; la valeur nominale de la pièce restait la même ; bien que le métal continuât à être de bon aloi, c'était donc une fausse monnaie légale et officielle source de gros bénéfices pour le fisc.

La pièce ordinaire d'argent est le *denier* ; on frappa cependant aussi des *quinaires*, mais en petit nombre. Depuis Caracalla, on rencontre l'*Antoninianus* = 2 deniers. Sur ces pièces, l'empereur porte une couronne radiée, sur les deniers une couronne de laurier ; sur l'*Antoninianus* le buste de l'impératrice est placé sur un croissant.

Le *denier* d'argent garde d'abord son poids normal de  $\frac{1}{84}$  de la livre romaine = 3,9 gr. (86 centimes) ; mais depuis Néron il tombe à  $\frac{1}{96}$  de livre = 3,41 gr. (75 centimes), et en même temps le métal s'altère de plus en plus ; l'alliage devient toujours plus fort, et la pièce dite d'argent finit par n'être que du cuivre

saucé, c'est-à-dire, une pièce de cuivre recouverte d'une mince feuille d'étain. C'était une autre façon de fausse monnaie officielle.

Quant au bronze, Auguste ordonna que le *sesterce* et le *dupondius* fussent frappés en cuivre jaune (laiton); l'*as*, le *semis* et le *quadrans* en cuivre rouge pur. On sait que les numismates, pour des raisons pratiques des plus plausibles, ne distinguent que trois classes : grands bronzes, moyens bronzes, petits bronzes. Les *sesterces* sont les grands bronzes ; les moyens bronzes de métal allié sont les *dupondius*, ceux de métal pur les *as* ; parmi les petits bronzes les plus grands sont les *semis* et les plus petits probablement les *quadrans*.

Toutes les monnaies de l'empire sont frappées, avons-nous vu, à l'effigie de l'empereur ou d'un membre de la famille impériale. On trouve en outre au droit le nom et les titres du souverain, et généralement le nombre de ses consulats, de ses puissances tribunicienes (équivalent à l'année de règne), de ses dignités impérioriales. Parfois ces mentions sont renvoyées au revers. Les types des revers sont extrêmement variés, mais monotones quand même, et bien moins imaginatifs que ceux de la République. Les allusions aux événements historiques y sont plus rares. Citons quelques-unes des pièces d'Avenches curieuses à ce point de vue : Le beau sesterce frappé en l'honneur d'Agrippine, veuve de Germanicus ; Néron jouant de la lyre (pièce sénatoriale !) ; le grand bronze de Nerva *vehiculatione remissa*, célébrant la dispense accordée à l'Italie de fournir les chevaux ou mulets nécessaires aux postes impérioriales ; les conquêtes de Trajan en Dacie et en Arabie ; les faveurs prodiguées à la Grèce (Achaïe) par Hadrien ; les distributions de blé faites par le même empereur ; les victoires de Marc-Aurèle en Germanie ; celles de Lucius Vêrus en Arménie ; la célébration des jeux séculaires par Philippe l'Arabe, lors du millième anniversaire de Rome. Enfin le *labarum*, l'étendard chrétien adopté par Constantin, apparaît pour la première fois sur une pièce de Magnence ; on le retrouve sous Valentinien et sous Valens.

Les bronzes sont d'un intérêt supérieur aux pièces d'argent, et cela s'explique : le sénat trouvait moyen d'y glisser d'adroites flatteries à l'adresse du monarque.

Ce qui figure le plus souvent sur le revers des pièces, ce sont les ornements pontificaux, les trophées militaires, les divinités de tout genre et surtout les abstractions allégoriques, plus ou moins divinisées, et placées sous patronage impérial :

|                        |                        |                      |
|------------------------|------------------------|----------------------|
| <i>Abundantia</i>      | <i>Genus aug.</i>      | <i>Pietas</i>        |
| <i>Aequitas</i>        | » <i>populi romani</i> | <i>Providentia</i>   |
| <i>Aeternitas</i>      | » <i>exercitus</i>     | <i>Pudicitia</i>     |
| <i>Annona</i>          | » <i>senatus</i>       | <i>Salus</i>         |
| <i>Bonus eventus</i>   | <i>Gloria</i>          | <i>Securitas</i>     |
| <i>Clementia</i>       | <i>Hilaritas</i>       | <i>Spes</i>          |
| <i>Concordia</i>       | <i>Indulgentia</i>     | <i>Tranquillitas</i> |
| <i>Fecunditas</i>      | <i>Laetitia</i>        | <i>Ubertas</i>       |
| <i>Felicitas</i>       | <i>Liberalitas</i>     | <i>Virtus,</i>       |
| <i>Fides (militum)</i> | <i>Libertas</i>        | etc., etc.           |
| <i>Fortunia</i>        | <i>Pax aeterna</i>     |                      |

Sous certains empereurs, alors que le despotisme gouvernemental n'était surpassé que par la misère nationale, la pompeuse mention de la *libertas* et de la *hilaritas* fait l'effet de l'ironie la plus cruelle. Et pourtant c'était très sérieux.

#### 4. Le Bas-empire.

Pendant le III<sup>e</sup> siècle, la frappe de l'or avait été si profondément *altérée*, que Constantin créa une monnaie d'or sur un nouveau pied. Ce fut le sou d'or (*solidus*) de 72 à la livre = 4,55 gr. Il en existe des fractions et de nombreux multiples. C'était un progrès comparativement au désordre des règnes précédents, mais vu l'inégalité des pièces entre elles, on ne les prenait que balances en mains. Ce système dura, avec de légères modifications, aussi longtemps que l'empire byzantin. C'est à lui qu'appartiennent, dans notre Musée, les pièces de Gratien et de Justinien.

Dioclétien et ses successeurs, jusqu'à Constance II, émirent des deniers au poids normal de 96 à la livre ; ce sont les *argentei* ou *minutuli*. Cependant Constantin introduisit dans le monnayage de l'argent, comme dans celui de l'or, des pièces de  $\frac{1}{72}$  de livre, avec des moitiés et des quarts, pesant ainsi



$\frac{1}{144}$  et  $\frac{1}{288}$ . Elles portaient le nom de *miliarensis* (un millième de la valeur de la livre d'or) et de *siliqua*. Emises dans l'origine à leur valeur intrinsèque, elles tombent petit à petit à l'état de monnaies fiduciaires.

Depuis Dioclétien il y eut deux monnaies de cuivre ; l'une, d'un module égal aux moyens bronzes ; c'était le *follis* ou *maiorina* ; l'autre semblable aux petits bronzes. Les grands bronzes ont donc disparu. Sous Constantin et sous les fils de Théodose, il y eut de nouvelles diminutions du module. Enfin l'empereur Anastase (498) inaugura une nouvelle série qui se continua jusque dans le moyen âge, et dont les pièces sont faciles à reconnaître à l'indication de leur valeur, qui s'y trouve marquée en chiffres.

Si nous considérons enfin les monnaies romaines au point de vue de la beauté artistique, nous y retrouverons toutes les évolutions de la sculpture. Certaines pièces de l'époque d'Auguste — rappelons seulement les charmants profils d'Octavie, — sont des œuvres d'art exquises qui dénotent l'influence encore puissante de la belle école grecque ; sous Trajan et Hadrien il y a des choses fort remarquables. La décadence vient très rapidement, et sous le Bas-Empire les monnaies finissent par être d'une rare laideur. Il faudra attendre un millier d'années avant que la Renaissance exerce, dans ce domaine comme dans les autres, son action vivifiante.

WILLIAM CART.

---